



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil quinze le jeudi 24 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 18 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire.**

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ; Eric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Jean-Marc LEMAIRE, Ludovic MALLET, Dominique MARTIN, Denis MARC, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 20 heures 13 minutes.

Philippe GEHAN a été élu secrétaire de séance.

Envoi des comptes rendus aux élus

Madame le Maire propose d'adresser par mail aux élus, les comptes rendus des conseils municipaux pour relecture avant approbation.
Procédure acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

Une remarque est faite sur le paragraphe des présents. La présence de Madame Evelyne Chiapperin (Adjointe) et Madame Véronique Duboc (Conseillère) n'a pas été notée.

1/ Participation au fonds de solidarité logement :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer pour les 2 logements sociaux de la commune à hauteur de 3 € par logement.
Cette participation sera versée au Conseil général pour l'année 2015.

2/ Personnel :

- **Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe (temps non complet) :**

Suite à l'avancement de grade d'un agent, et après avis favorable du Comité administratif paritaire du Centre de Gestion (25 juin 2015), le Conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste à compter du 1^{er} novembre 2015.

- **Création d'un poste en contrat emploi d'avenir à temps non complet (32 heures hebdomadaires annualisées) :**

Les commissions scolaires et finances des 09 mars et 11 mai 2015 ont décidé la création de ce poste afin de renforcer le personnel scolaire déjà en place. **Création à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016, renouvelable.**

Les missions seront la surveillance des enfants à la cantine, l'entretien du restaurant scolaire, la levée des petits après la sieste, l'animation des TAP et le rangement, nettoyage de la classe PS/MS.
Cet agent sera mis aussi à la disposition de l'ASC de Mézières en Drouais les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste.

- **Création d'un poste en contrat aidé à temps non complet (23 heures hebdomadaire):**

Les commissions scolaires et finances des 09 mars et 11 mai 2015 ont décidé la création de ce poste et de mettre fin au contrat conclu avec la Société de ménage pour le 30 septembre 2015.

L'agent effectuera l'entretien de tous les locaux communaux avec l'aide de l'agent recruté par délibération du 09 juillet 2015.

Création à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016, renouvelable une fois.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste.

3/ Budget :

- Décision modificative n°1 :

Afin de procéder au règlement des honoraires envers la société d'avocats concernant le marché de la salle polyvalente :

Section de fonctionnement, chapitre 022 (dépenses imprévues) = - 1 000 €

Section de fonctionnement, article 6226 (honoraires) = + 1 000 €

Le Conseil municipal accepte à la majorité la décision modificative n°1.

Néanmoins, Madame CHIAPPERIN fait remarquer que les frais d'honoraires devraient être pris en charge par le Maître d'œuvre car cela concerne le dossier d'Appel d'Offre.

- Information virement de crédit :

Achat du tableau de la classe GS/CP transférée dans la salle des Epis depuis la rentrée :

Section d'investissement, article 2188 (autres immobilisations corporelles) = - 150 €

Section d'investissement, article 2184 (mobilier) = + 150 €

- Prêt à taux zéro :

Madame le Maire explique qu'il s'agit de réaliser un contrat de prêt d'un montant de **101 245 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).**

Le prêt est accordé au titre des dépenses réelles d'investissements inscrites au budget principal de 2015 (comptes 21 et 231) et éligibles au dispositif du FCTVA.

Madame le Maire est invitée à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 101 245 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne de prêt :

- ligne 1 du prêt : Décembre 2016

- ligne 2 du prêt : Avril 2017

Taux d'intérêt annuel : 0 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **AUTORISE, le Maire, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.**

- 4 /Lancement maîtrise d'œuvre sécurité routière Imbermais

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le hameau d'Imbermais a fait l'objet d'une étude d'aménagement de sécurité routière.

Une esquisse de ce projet a été réalisée par secteur concerné, complétée d'une estimation financière.

L'ensemble de ce projet a été programmé sur plusieurs exercices budgétaires.

Par le vote du budget le 14 avril 2015, le conseil municipal a décidé de réaliser deux zones d'aménagement : rue des Futaies et une partie de la rue St Jacques (de la rue des Suds jusqu'au croisement de la rue de la Vauvette).

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de lancer la maîtrise d'œuvre pour ces deux aménagements et propose de confier cette mission au bureau d'études Lusitano Ingénierie pour un montant de :

- **1 740 € TTC sur les levées topographiques**
- **6 996 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre.**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurité routière à Imbermais.**

Compte-rendu de réunion :

Monsieur ECOLAN s'est rendu à la réunion de l'Agglo du Pays de DREUX dans le cadre des transports le 16 septembre 2015.

Il a été évoqué la rentrée scolaire 2015-2016.

120 circuits au sein de l'Agglo du Pays de DREUX.

Vente de cartes scolaires 2015 : 3644 cartes contre 3715 en 2014.

Monsieur ECOLAN nous informe d'un problème de places dans le bus (desservant le collège Taugourdeau) à l'arrêt de Blainville.

Ce car arrivant du Boullay-Mivoye, n'avait plus assez de places pour accueillir tous les élèves. Ce problème qui a perduré durant les deux premières semaines de la rentrée est maintenant résolu.

La DSP pour le transport urbain arrivant à terme fin décembre 2015, un appel d'offres a été lancé par l'Agglo du Pays de DREUX pour la période de janvier 2016 à décembre 2020. La Société KEOLIS a été retenue.

L'Agglo du Pays de DREUX prévoit la mise aux normes « accessibilité handicapés » des 210 arrêts de bus.

Ce chantier débuterait en septembre 2016 pour une durée de 6 ans.

Communications et questions diverses

Madame le Maire nous fait la présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document a permis de lister tous les risques pouvant nuire à la santé du personnel. Il a été réalisé avec le concours des agents en place.

Le document unique a été soumis au Comité technique paritaire du Centre de Gestion aujourd'hui qui rendra son avis prochainement.

Monsieur BELLOIS nous propose de prendre connaissance de trois avenants pour les travaux de la salle des fêtes :

- 1^{er} avenant : Bâchage de la salle des fêtes en plus value.
- 2^{eme} avenant : Séparation des réseaux électriques avec l'école en plus value.
- 3^{eme} avenant : Enrobé de la cour abîmée par l'entreprise TTC lors du désamiantage. En moins value pour TTC et en plus value pour Musci.

Acquisition du Bâtiment (ancienne carrosserie) situé route nationale :

La commune a fait valoir son droit de préemption sur la vente aux enchères. Madame le Maire nous informe que les règlements des frais d'avocats, à la charge de la commune, sont en cours.

Une fois tous les émoluments et frais payés, le Tribunal fera le nécessaire pour acter la propriété de ce bâtiment à la commune.

Poste de refoulement situé à Blainville :

Des brises vues ou des plantations seront mis en place par l'Agglo tout autour du poste de refoulement.

Stade de foot : suite à la dissolution de l'association du club de foot de Marville-Moutiers-Brûlé, seule l'équipe UFOLEP utilise le stade. Cette équipe propose son aide pour remettre en état les vestiaires suite aux dégradations survenues.

Il sera mis en place avec cette équipe une charte pour l'utilisation du terrain et des vestiaires.

Il a été également décidé d'avoir un référent pour le stade : Mr MARTIN Dominique s'est porté volontaire pour cette tâche.

Installation des gens du voyage sur la route d'Imbermais : Le camp est installé sur une parcelle privée.

Un courrier en recommandé sera adressé au propriétaire pour lui notifier qu'il sera redevable des frais liés à la collecte des ordures ménagères et de la consommation d'eau.

Public :

Imbermais : une habitante nous fait part qu'un camion type semi-remorque est stationné le week-end, jours fériés et ponts alors que le passage des véhicules de plus de 3.5 tonnes est interdit.

Monsieur BELLOIS nous communique les dates du relevé des compteurs d'eau : du 26 au 30 octobre 2015.

Les relevés seront effectués par les employés et des élus municipaux.

La séance est levée à 23h25